

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 avril 2019**

Sous la présidence de M. **THALMANN** Alfred, Maire

Présents : Mme **RUCH** Véronique, MM. **FUCHS** Thierry, **BIHLER** Francis, **KENNEL** Eric, **HELFRICH** Claude, **HERRMANN** Pierre, **REMP** René, **STEPHAN** Daniel.

Absents avec excuse : Mme **CHENE** Sylvie, MM. **HERRMANN** Eric, **SCHMITT** Rémy, **SCHINTZIUS** Jean-Charles, **WALTER** Dany.

M. **WALTER** Dany a donné procuration à M. **STEPHAN** Daniel.

M. **SCHINTZIUS** Jean-Charles est arrivé au point n°8.

\*\*\*\*\*

- |   |  |
|---|--|
| 1. Désignation du secrétaire de séance. | Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) Mme <b>EBERT</b> Dominique comme secrétaire de séance. |
|---|--|

\*\*\*\*\*

- |   |   |
|---|---|
| 2. Approbation du compte rendu de la séance précédente. | Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 01 mars 2019 est adopté à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix). |
|---|---|

\*\*\*\*\*

- |   |   |
|---|---|
| 3. Subvention à l'Association des Œuvres Scolaires. | Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'AOS (Association des Œuvres Scolaires) de <b>WISSEMBOURG</b> .<br><br>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) : |
|---|---|

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 67.50 € à l'AOS (Association des Œuvres Scolaires) de **WISSEMBOURG**.
- Précise que cette subvention sera allouée chaque année à raison de 1.50 € par enfant.
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Mise à disposition d'un terrain communal à titre gratuit section 4 parcelles 74 et 75.
- Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019
- Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur la mise à disposition du terrain cadastré section 04 parcelle 74 et 75 et appartenant à la Commune. Suite aux candidatures de Mme SCHWITZGEBEL Alison et de M. HOLLAENDER Guillaume,  
Un tirage au sort est effectué, la candidature de M. HOLLAENDER Guillaume a été tirée au sort.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :
- Décide de mettre à disposition le terrain appartenant à la Commune cadastré section 04 parcelle 74 et 75 (terrain côté gauche du cimetière) à M. HOLLAENDER Guillaume de LAMPERTSLOCH à titre gratuit.
  - Précise qu'un contrat de mise à disposition sera établi entre la Commune et le demandeur pour la période du 05/04/2019 au 11/11/2019.
  - Précise que ledit terrain sera mis à disposition à titre gratuit pour y faire du fourrage ou du pâturage et à la condition qu'il reste entretenu et ne soit pas utilisé pour y stocker de la ferraille ou autres déchets et qu'il soit rendu dans l'état à la fin du contrat.
  - Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.
- \*\*\*\*\*
5. Mise à disposition d'un terrain communal à titre gratuit section 8 parcelle 88.
- Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019
- Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur la mise à disposition du terrain cadastré section 08 parcelle 88 et appartenant à la Commune. Suite aux candidatures de Mme SCHWITZGEBEL Alison, M. BRAEUNER Cédric, M. KLEINMANN Eric, Mme KASTNER Lauriane et M. RUCH Rémi.  
Un tirage au sort est effectué, la candidature de Mme KASTNER Lauriane a été tirée au sort.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :
- Décide de mettre à disposition le terrain appartenant à la Commune cadastré section 08 parcelle 88 (lieu-dit Schmalzrodberg) à Mme KASTNER Lauriane de LAMPERTSLOCH à titre gratuit.
  - Précise qu'un contrat de mise à disposition sera établi entre la Commune et le demandeur pour la période du 05/04/2019 au 11/11/2019.
  - Précise que ledit terrain sera mis à disposition à titre gratuit pour y faire du fourrage ou du pâturage et à la condition qu'il reste entretenu et ne soit pas utilisé pour y stocker de la ferraille ou autres déchets et qu'il soit rendu dans l'état à la fin du contrat.
  - Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.
- \*\*\*\*\*
6. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en
- Le Maire expose au Conseil Municipal que :
- Vu** l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020,  
**Considérant** le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

lieu et place de  
la commune.

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

**Considérant** l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

**Considérant** le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

**Considérant** les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

**Considérant** l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

**Considérant** que la libre administration des communes est bafouée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

7. Approbation du  
compte  
administratif de  
la Commune  
exercice 2018.

Sous la Présidence de Monsieur HELFRICH Claude, conseiller le plus ancien des membres présents, le Conseil Municipal, après avoir entendu, discuté les explications de Monsieur le Maire, a approuvé à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), (le Maire ayant quitté la salle lors du vote) le compte administratif de la Commune, exercice 2018 qui clôt en :

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

I. DEPENSES DE L'EXERCICE :

1. Dépenses de fonctionnement	416 117.86 €
2. Dépenses d'investissement	<u>183 336.71 €</u>
TOTAL DES DEPENSES	599 454.57 €

II. RECETTES DE L'EXERCICE :

1. Recettes de fonctionnement	493 018.24 €
2. Recettes d'investissement	<u>142 606.01 €</u>
TOTAL DES RECETTES	635 624.25 €

Il en résulte un excédent global de clôture de :

1. Excédent de fonctionnement	76 900.38 €
2. Déficit d'investissement	- 40 730.70 €
3. Solde d'investissement N-1	<u>50 390.34 €</u>
EXCEDENT TOTAL	86 560.02 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Approbation du compte de gestion du trésorier exercice 2018.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur THALMANN Alfred, **Après** s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif de la Commune ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

9. Affectation de résultat de l'exercice 2018.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 76 900.38 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

A : Résultat de l'exercice	76 900.38 €
B : Résultats antérieurs reportés	0.00 €
<b>C : Résultat à affecter (A + B)</b>	<b>76 900.38 €</b>
D : Solde d'exécution d'investissement	
=> D 001 - besoin de financement	0.00 €
=> R 001 - excédent de financement	9 659.64 €
E : Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	9 659.64 €
<b>F : Besoin de financement (D + E)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>76 900.38 €</b>
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	76 900.38 €
2) Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Programme des travaux d'investissement de l'année 2019.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

Avant le vote du budget primitif, le Maire communique au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement de l'année 2019 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le programme des travaux d'investissement détaillé ci-après :

Nature des travaux	Montant prévisionnel
<b>a) Fonds de concours</b>	
• Circulations douces	2 200 €
<b>b) Achat terrains</b>	
<b>c) Réseau Eclairage Public</b>	
• Lampe rue Oberbuehl	5 000 €
<b>d) Ecole</b>	
• Auvent au-dessus escalier ancienne école primaire	2 000 €
• Assainissement ancienne école primaire	10 000 €
• Gouttières ancienne école primaire + école maternelle	10 000 €
<b>e) Poteaux d'incendie</b>	
• Poteau d'incendie (devant école)	3 000 €
<b>f) Maison forestière</b>	
• Maçonnerie, carrelage, chauffage, sanitaire, électricité	30 000 €
<b>g) Salle polyvalente</b>	
• Auvent + mur sud de la salle (au-dessus de la porte)	20 000 €
<b>h) Eglise</b>	
<b>i) Mairie</b>	
<b>j) Chaufferie</b>	
• Système d'approvisionnement de plaquettes	20 000 €
<b>k) Rénovation orgue</b>	
• Orgue	1 000 €
<b>l) Logements école maternelle</b>	
• Balcons	3 000 €
<b>m) Travaux de voirie</b>	
• Rue Saint Charles et Oberbuehl	60 000 €
<b>n) Cimetière</b>	
<b>o) Chemins ruraux</b>	
• Participation chemin forestier Kutzenhausen	3 000 €
<b>p) Extension rue de la Tuilerie</b>	
• Reste de maîtrise d'œuvre	2 000 €
<b>q) Cabinet médical</b>	

- Rénovation bâtiment 40 000 €
- Plateforme élévatrice 30 000 €
- r) **Grange – local pompiers**
- Rénovation façade nord 5 310.02 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

11. Vote des taux d'imposition pour 2019.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'augmenter de 2.5 % le taux des impôts directs et de fixer les taux d'imposition applicables en 2019, comme suit :
- Taxe d'habitation 11.48 %
- Foncier bâti 13.01 %
- Foncier non bâti 60.74 %
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

12. Approbation du budget primitif de la Commune exercice 2019.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 12.04.2019

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif communal exercice 2019 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le budget primitif communal de l'exercice 2019 comme suit :

I. DEPENSES :

1. Dépenses de fonctionnement	550 200.00 €
2. Dépenses d'investissement	<u>337 510.02 €</u>
Dépenses totales	887 710.02 €

II. RECETTES :

1. Recettes de fonctionnement	550 200.00 €
2. Recettes d'investissement	<u>337 510.02 €</u>
Recettes totales	887 710.02 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS